

Vendredi 14 Décembre

9h00 Café d'accueil

III - L'ARBITRAGE ET LES MODES DE RÈGLEMENT DES CONTENTIEUX ÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX

Sous la présidence d'Ali BENCHENEB, professeur émérite, Université Bourgogne Franche-Comté, CREDIMI

9h30-9h50 **KEYNOTE** : « L'apport du Credimi aux travaux sur l'arbitrage international commercial et d'investissement », monsieur Jean-Baptiste RACINE, professeur, Université de Nice Sophia-Antipolis (membre de Université Côte d'Azur)

9h50-11h20 **TABLE RONDE** « Quel avenir pour le règlement des différends économiques ? »

L'arbitrage s'est progressivement imposé comme un mode « naturel » de règlement des différends économiques : arbitrage commercial, arbitrage d'investissement, arbitrage sportif. Pourtant, de nouveaux modes alternatifs de règlement des différends émergent sur l'avenir desquels il convient de s'interroger. Dans ce contexte, l'arbitrage fait-il figure de « modèle » ? existerait-il alors un modèle « mondial » d'arbitrage ? et ce dernier saura-t-il rester le mode « naturel » de règlement des différends économiques alors que sa légitimité peut-être parfois contestée, notamment en matière de règlement des différends relatifs aux investissements ?

Sous la présidence de Monsieur Emmanuel GAILLARD, professeur à l'École de droit de Sciences Po, Avocat à la Cour, Shearman & Sterling

Discutants :

- Olivier CAPRASSE, professeur à l'Université de Liège et à l'Université de Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles
- Thomas CLAY, professeur, Université Paris I Panthéon-Sobonne
- Sophie LEMAIRE, professeur, Université Paris-Dauphine, directrice du CR2D
- Sébastien MANCIAUX, maître de conférences HDR, Université Bourgogne Franche-Comté, CREDIMI
- Cyril NOURISSAT, professeur, Université Lyon III, directeur du CREDIP
- Ismail SELIM, directeur du Centre régional du Caire d'arbitrage commercial international (CRCICA)
- Gérald SIMON, professeur et arbitre au Tribunal arbitral du sport, Université Bourgogne Franche-Comté, CREDIMI
- Catharine TITI, chargée de recherche CNRS, HDR, Université Paris II Panthéon-Assas, CERSA

11h20-11h50 Discussions avec la salle

12h00-13h00 Cérémonie de remise des mélanges au professeur Eric Loquin

DÉJEUNER SUR PLACE (SUR INSCRIPTION) : <http://blog.u-bourgogne.fr/50-ans-credimi>

DIRECTION SCIENTIFIQUE : Clotilde JOURDAIN-FORTIER, professeur, directrice du Credimi

COMITÉ SCIENTIFIQUE DU COLLOQUE

Anne-Sylvie COURDIER-CUISINIER, maître de conférences, Credimi • David JACOTOT, Maître de conférence HDR, Credimi • Sébastien MANCIAUX, maître de conférences HDR, Credimi • Juliette MOREL-MAROGER, professeur, Credimi • Gérald SIMON, professeur, Credimi

13 & 14
décembre 2018
Salle Alain MILLOT
Dijon

50
ANS
DU CREDIMI

SOURCES DU DROIT, COMMERCE
INTERNATIONAL, ÉTHIQUE
ET MARCHÉS
50 ans de travaux de l'école de Dijon

Chloé ROGER - MSH Dijon - Photo by Frank V on Unsplash



Jeudi 13 décembre

9h00-9h30	Café d'accueil
9h30	ALLOCUTIONS D'OUVERTURE
9h40-10h10	PROPOS INTRODUCTIFS
	Monsieur Eric LOQUIN, professeur émérite, Université Bourgogne Franche-Comté, ancien directeur du CREDIMI

I - LE MARCHÉ ET L'ÉMERGENCE D'UN DROIT TRANSNATIONAL ÉCONOMIQUE

Sous la présidence de monsieur Philippe KAHN, Directeur de recherche honoraire, ancien directeur du CREDIMI

10h10-10h30	KEYNOTE : De la théorie de la <i>lex mercatoria</i> à celle de la <i>lex sportiva</i> : les travaux du CREDIMI sur le droit transnational du commerce international et du sport
	- David JACOTOT, maître de conférences HDR, Université Bourgogne Franche-Comté, CREDIMI
	- Clotilde JOURDAIN-FORTIER, professeur, Université Bourgogne Franche-Comté, CREDIMI

10h30-12h00 **TABLE RONDE : « Peut-on parler d'une LEX ECONOMICA ? »**

Peut-on caractériser l'existence d'une *lex economica*, c'est-à-dire d'un droit économique produit par l'activité des opérateurs privés, à partir de la mise en lumière de manifestations d'un droit transnational au sein de différents secteurs économiques (*lex mercatoria*, *lex sportiva*, *lex petrolea*, *lex numerica*) ? Si la réponse s'avère positive, quelle est l'ampleur du phénomène ? Comment peut-on définir la notion de droit transnational par rapport à d'autres notions (droit international, droit global, droit mondial) ? et peut-on parler d'une notion univoque (en quoi, par exemple, la *lex mercatoria* serait elle différente de la régulation transnationale privée ?).

Sous la présidence de Jean-Sylvestre BERGÉ, professeur, Université de Nice Sophia-Antipolis (membre de Université Côte d'Azur), membre de l'Institut universitaire de France

Discutants :

- Monsieur Hans MICKLITZ, professeur, Institut universitaire européen de Florence
- Monsieur Sylvain BOLLEE, professeur, Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- Maitre Eric CAPRIOLI, avocat, Caprioli associés, Paris
- Monsieur Julian CARDENAS, Research Assistant Professor, University of Houston
- Monsieur Franck LATTY, professeur, Université Paris Nanterre, directeur du CEDIN
- Monsieur Filali OSMAN, professeur, Université Bourgogne Franche-Comté
- Monsieur Leonardo VALLADARES, Lecturer in law, Royal Holloway University of London

12h-12h30 : Discussions avec la salle

12h30-14h30 : **DÉJEUNER SUR PLACE (SUR INSCRIPTION) : <http://blog.u-bourgogne.fr/50-ans-credimi>**

II - LA MONDIALISATION DU DROIT EN QUESTIONS

Sous la présidence de Madame Arlette MARTIN-SERF, professeur émérite, Université Bourgogne Franche-Comté, CREDIMI

14h30 - 14h50 **KEYNOTE : « L'influence de la globalisation sur les travaux du CREDIMI »**

Madame Catherine KESSEDJIAN, professeur émérite, Université Panthéon-Assas Paris II

14h50-16h20 **TABLE RONDE : « L'adieu au multilatéralisme ? quel avenir pour la mondialisation du droit ? »**

Dans le nouveau millénaire, le modèle d'ordre économique international d'après-guerre, construit sur l'idée du multilatéralisme, vacille sous l'influence d'une série d'événements, de transformations, au point que l'on se demande s'il ne conviendrait pas d'établir des modèles alternatifs (faut-il par exemple revenir à l'esprit de la Charte de la Havane ?). Dans ce contexte d'incertitudes, et de concurrence des droits (concurrence entre le multilatéral, le plurilatéral et le bilatéral, concurrence entre les ordres juridiques nationaux), il est permis de s'interroger sur le mouvement inverse de convergence des droits au plan mondial – par la circulation des modèles juridiques ou la convergence d'aspirations éthiques, sociales, environnementales – offrant un autre visage de la mondialisation du droit.

Sous la présidence de Madame Geneviève BURDEAU, professeur émérite à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Université de Paris I)

Discutants :

- François COLLART-DUTILLEUL, professeur émérite - CELT
- Anne-Sylvie COURDIER-CUISINIER, maître de conférences, Université Bourgogne Franche-Comté, CREDIMI
- Fanny MALHIÈRE, maître de conférences, Université Bourgogne Franche-Comté, CREDIMI
- Mahmoud MOHAMED-SALAH, professeur, Université de Nouakchott, Mauritanie
- Juliette MOREL-MAROGER, professeur, Université Bourgogne Franche-Comté, CREDIMI
- Béatrice PARANCE, professeur, Université UPL Paris 8 Vincennes Saint-Denis, directrice du CRDPDS
- Valérie PIRONON, professeur, Université de Nantes
- Giorgio SACERDOTI, professeur Université de Milan, ancien juge à l'ORD de l'OMC

16h20-16h50 Discussions avec la salle

17h00 Fin du colloque

18h20 Départ du bus depuis l'hôtel pour la maison Patriarche, Beaune

19h00-20h30 Visite des caves Patriarche à l'aide d'un sommelier et dégustation des vins de Bourgogne

20h30-minuit Dîner aux chandelles dans les caves (ancien couvent du 17^e siècle), maison Patriarche, Beaune